NARBONNE

Aide aux étudiants. un guichet unique

NARBONNE

Contre le masque à l'école

LÉZIGNAN-CORBIÈRES

Lilian Albert, le XIII en famille



Aude: l'agriculture monte au front contre l'éolien

ENVIRONNEMENT. En Montagne Noire et Minervois, éleveurs et viticulteurs rejettent les projets.

VENTENAC/MINERVOIS

Favoriser l'empoi saisonnier

FERRALS/CORBIERES **Un Ironman** pour aider Eloïse

PAGE 9

L'ÉDITO

Exception

Des hôpitaux au bord de la saturation contraints de transférer des patients vers d'autres régions de France. Des taux d'incidence qui, certes varient considérablement d'un département à l'autre, considérablement d'un département à l'autr mais dépassent parfois dangereusement les seuils critiques. L'île de France est-elle sur le point de basculer vers des mesures plus strictes à l'image de celles prises dans les Alpes-Maritimes et à Dunkerque ? Si, autour d'Emmanuel Macron, conseillers et autres ministres laissent entendre que c'est envisageable, le Chef de l'État reste pour l'instant sur la résense il la effectivement envisageable, le Chef de l'Etat reste pour l'instant sur la réserve. Il a effectivement choisi de gérer cette troisième vague en évitant « coûte que coûte » un reconfinement lourd et ne semble pas pressé de mettre la région lle de France sous cloche. À un an et demi de l'élection présidentielle, il cherche à éviter d'avoir à se dédire en reconfinant, – il faut bien le reconnaître- le cœur économique et politique de la France. Une hésitation qui pourrait pourtant finir par lui coûter cher. D'abord si l'épidémie s'emballe et que le système de santé n'arrive pas à faire face système de santé n'arrive pas à faire face d'abord mais aussi sur le plan politique. Comment expliquer des mesures drastiques pour les départements français les plus touchés alors que « l'exception parisienne » perdure ? Pas certain que la « France des des efforts si, du côté de la capitale, on continue à faire figure d'exception.

Estelle De





Quand l'agriculture veut faire barrage à la frénésie d'éolien

Des communes

revoient aussi leurs positions

Ils sont éleveurs aux Martys ou viticulteurs dans le Minervois. Fermement opposés à des projets éoliens. Une donnée de plus à intégrer alors que s'affrontent volonté politique affichée de booster les énergies renouvelables et question de l'acceptabilité et de l'impact environnemental et paysager de ces mâts déjà présents par centaines dans l'Aude.

n contre-exemple. En 2018, la création de la Sodel (Société de développement du Lézignanais) matérialisait un travail de 10 ans consacré à l'alliance du Chai des vignerons (Lézignan-Conhilac), des Deux Terroirs (Escales-Tourouzelle) et de L'Avenir (Montbrun-les-Corbières) : trois caves coopératives unies pour miser sur l'éolien en parte-nariat avec Eos Wind. Dans le viseur, 20 éolien-nes sur quatre parcs (Cers*, Plagne, Pigeonnier, Picarelle), et un capital détenu à 40 % Au menu, un investissement de 50 M€ (dont 10 M€ pour les caves) et, à la mise en ser-

vice, le choix de céder sa participation ou de rester action-naire pour l'exploitation. En creux, la perspective de pré-cieux revenus pour des viticul-teurs qui affichaient leur désir d'enfin profiter

des retombées nées de l'exploitation du vent

Un parti pris loin d'être partagé par tous les accompany passion de la griculture audoise. Des Martys au Minervois, ce début d'année 2021 marque l'en-gagement d'éleveurs ou de viticulteurs contre des projets. Entre les reliefs de la montagne Noire et les terrasses du cru La Livinière, les

paysages divergent. Mais, des nuisances acous-tiques ou visuelles à la détérioration des paysanques ou visuenes a la deterioriation des paysa-ges ou du patrimoine, les agriculteurs engagés se rejoignent pour dire que les pertes redoutées dépassent de loin les gains attendus. Rejoignant ainsi les rangs des associations rouées à ce type de combat, de Vent mauvais à la Ligue de protection des oiseaux.

De nouveaux opposants qui viennent ajouter une donnée à une question si complexe : l'Aude, où 287 éoliennes trônent déjà, a-t-elle bien voca-

ou 257 éoliemes tronent deja, a4-elle bien voca-tion à faire plus encore pour satisfaire la vo-lonté politique nationale d'un taux de 40 % de production d'électricité assuré par les sitions 2030? Les collectivités, du Dé

2000 (Les collectivités, du De-partement à la Région, ont, el-les aussi, brandi leur appétence pour un éolien plus fort et plus grand encore - « mais respec-tueux du patrimoine » insistent-elles -, quand les porteurs de projet surfent déjà sur la voie du repowering pour booster leur production. Aujourd'hui assise sur 26 % de la puissance éo-lienne totale installée en Occitanie, l'Aude voit en tout cas se multiplier, encore, les projets. Et les contentieux. Avec, aux côtés des agricul-



teurs, des communes qui repensent leur position. Le 8 mars, la municipalité de Cabrespine, concernée par le repowering du parc du Haut-Cabardès, évoquait les « sollicitations appuyées des développeurs de projets sur la mairie comme sur les particuliers ». Des ambitions re-situées dans un contexte de « saturation des paysages ». Le fondement d'un vote ultramajo-ritaire contre « la création de nouveaux projets

éoliens sur le territoire de la commune et de ses environs », « l'extension du parc déjà existant sur la commune », et enfin contre « toute né-gociation avec les développeurs ».

Textes: Antoine Carrié

➤ (*) Le 24 juillet 2020, la préfète Sophie Elizéon déli-vrait l'autorisation unique d'exploiter pour le parc éolien du Cers (Conilhac et Escales), avec le remplacement des 10 éoliennes (7,5 MW) par cinq éoliennes (11,5 MW).

MINERVOIS / LA LIVINIÈRE

« Si on parle d'AOP, c'est bien qu'il faut la protéger »

Le cru La Livinière, à cheval sur l'Aude et l'Hérault, fait du projet de quatre édiennes porté par Volkswind une initiative « incohérente » sur le territoire d'une appellation engagée sur le plan patrimonial et paysager.

notre terroir»

u beau milieu de la parcelle où se dresserait la première des quatre éoliennes de Volkswind. Delphine Gangletas est catégorique : « Pour le cru La Livinière, c'est un projet à dimension industrielle. Il v a des questions de pollution visuelle, pour les villages d'Azille et Pépieux; acoustique; ou encore d'impact sur la faune. Mais injecter des tonnes de béton dans les sols et dresser des éoliennes de 120 m de haut au cœur des vignes, je ne vois pas en quoi c'est compatible avec l'environnement.

Ce projet est incohérent. »
Une fin de non-recevoir que la directrice d'exploitation du « Dénaturer

domaine L'Ostal Cazes porte au nom du syndicat de cru La Li-

vinière, dont elle est trésorière et responsable de la commission commu-nication. À cheval sur l'Hérault et l'Aude, l'appellation regroupe 39 ca-ves particulières et deux coopérati-ves sur 2 700 ha. Et affiche son appétence pour les questions environnementales en brandissant un taux de 56 % en bio, en conversion ou en biodynamie : « Notre projet capitalise sur la biodiversité, le patrimoine, les pierres sèches, les capitelles, les terrasses et les paysages, reprend Delphine Gangletas. Entre le Causse de Minerve et l'Alaric, ces éoliennes viendraient dénaturer no-tre image et notre terroir. » De quoi justifier la mobilisation de tous les leviers pour empêcher le projet lo-calisé sur Siran : «Si on appelle ça une AOP (appellation d'origine protégée, Ndh'), c'est bien qu'il faut la protéger et la défendre. » Une lutte de longue haleine qui bénéficie déjà du soutien de l'Institut national des productions protégés (Inso.) qui appellations protégées (Inao) qui sollicité par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), a rendu en août 2020 un avis défavorable ; fin 2019, les six communes de l'aire d'ap-pellation (dont Azille, dans l'Aude), avaient toutes pris des délibérations s'opposant à « tout type d'équipe-ment à caractère industriel », arguant de leur appartenance au périmètre de l'opération grande site (OGS) Cité de Minerve, gorges de turer la Cesse et du Brian,

sans oublier leur pré sence dans le Parc na-

turel régional du Haut-Languedoc. Autant d'arguments rappelés par l'avocate en droit de l'environnement déjà sollicitée par le cru pour une sai-sine, en janvier 2021, du ministre de l'Agriculture et du préfet de l'Hérault. Un représentant de l'État qui, rap-pelle Delphine Gangletas, était venu fin 2020 visiter l'appellation « *pour* nous soutenir dans notre engage-ment dans l'oenotourisme. Ça nous semblerait incohérent qu'il signe une autorisation pour ce projet. » L'oc-casion aussi de rappeler que, à l'heure où les porteurs de projets vantent les retombées économiques, la viticul-ture a largement son mot à dire : « Dire que ça va amener du revenu sur notre territoire, ça me semble un peu méprisant. On est là depuis 20 ans, à travailler avec le tissu local. »



Volkswind : « pas d'incompatibilité entre éolien et œnotourisme »

Sur le site dédié au proiet de Siran. baptisé Ferme éolienne de Boutenague, la société Volkswind, jusqu'alors majoritairement implantée en Val de Loire, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine, avec 325 éoliennes recensées, fait en toute logique l'argumentaire de son choix : « Un site en dehors de tout zonage de protection, patrimonial ou naturaliste » ; « une implantation définie de façon à s'intégre au mieux sur le territoire avec un impact le plus faible possible ». Et de louer une distance minimale d'1 km avec l'habitation la plus proche, le double de la réglementation. Autant de points présents dans un dossier soumis à l'instruction de la Dreal en décembre

2019, avant des demandes de compléments pour menter, selon Timothée Decaestecker, chef de centre régional à Montpellier, à un dossier final à l'été 2021. Restera ensuite à faire face aux oppositions déjà manifestes : « On ne considère pas comme l'Inao que des éoliennes sont incompatibles avec l'oenotourisme. » Et de montrer patte blanche, en évoquant « la possibilité d'un accompagnement financier pour aider des viticulteurs, par exemple à passer en bio ». Un coup de main qui, selon Timothée Decaestecker, aurait déjà trouvé un écho auprès « d'une quinzaine de partenaires ». Suffisant pour passer le cap de l'enquête publique, envisagée « fin 2021, début 2022 », et emporter

une décision favorable de la préfecture espérée à l'été 2022 ? La question reste entière, encore plus face au rejet de la commune de Siran que les arguments économiques affichés par Volkswind (de 40 000 à 50 000 € de retombées annuelles pour la commune, 50 000 € pour la CdC Du Minervois au Caroux) n'ont pas suffi à convaincre : « L'aspect paysager est en question, alors on réfléchit sur nos marges de manœuvre On a six mois pour essayer de trouver des points de convergence. » Une quête d'un consensus qui, concède-t-il, n'est « aujourd'hui pas optimal ». Pas encore de quoi affoler le porteur de projet : « Un projet éolien se réalise sur sept à huit ans : les positions peuvent évoluer. »



Les vaches gasconnes de la famille Lassalle, devant le parc du Sambrès. Des bêtes pour lesquelles les éleveurs craignent l'impact des éoliennes projetées

MONTAGNE NOIRE

Aux Martys, la source d'eau qui fait déborder le vase

_ Pointant le risque de pollution d'une source qui Camille Lassalle sont vent debout contre le projet Ostwind de quatre éoliennes.

undi 29 mars, en mairie des Martys, le commissaire enquêteur désigné par les préfectures de l'Aude et du Tarn accueillera une dernière fois le public. Clap de fin d'une enquête publique ouverte le 29 février sur le proiet de la société Ostwind d'installer au pic de La Garnison quatre éoliennes d'une puissance totale de 12 MW et de 125 m de haut. Un projet de plus dans une

« Sans eau, c'est

montagne Noire déjà largement fournie, avec. dans un rayon de 20 km autour du site visé, 90 mâts en

service, 26 accordés et 20 en construction. Le projet de trop pour Nicolas et Camille Lassalle, éleveurs de vaches gas-connes, dont la ferme des Moussels verrait poindre le plus proche des mâts à 520 m. Le projet de trop car les agri-culteurs "profitent" déjà d'une vue "privilégiée" sur les 26 éo-liennes du parc du Sambrès. Sans oublier, «encore plus pro-che des Moussels», deux mâts prévus au parc des Ailles. Trop, beaucoup trop pour Nicolas Lassalle. Qui évoque l'impact viend déligants avec Le Sons visuel déjà subi avec Le Sambrès : «La, nuit, c'est Orly. On nous a dit, "vous vous habitue-rez". Eh bien je ne m'habitue pas...» Autre sujet, le bruit : « Avec le Sambrès, on a déjà des émergences jusqu'à 60 dé-

cibels. Avec des éoliennes à 520 m, sous vent dominant, com-ment vont-ils réussir à bri-

der le bruit?» Et d'enchaîner sur les pistes créées pour accéder aux mâts: « Ça va être open bar pour les raves. » Sans oublier les doutes qui habitent l'éleveur sur l'effet sur le bétail des infrasons émis par les éoliennes, un sujet

qui, en Loire-Atlantique, agite



Camille et Ni

une bataille d'experts depuis

près de 10 ans. Mais au cœur du dossier des Martys se trouve bien le sujet de l'eau. Avec une source qui, entre l'alimentation de la mai-son de Camille Lassalle et l'abreuvement des 200 Gasconnes, sans oublier une activité de gîte, assure aux éleveurs l'usage de 5 000 m³ par an. Une source évoquée dans l'étude d'impact d'Ostwind, dont les éoliennes surplomberaient le bassin-ver-

« Notre lutte a

aussi un sens

économique »

l'exploitation.

sant. Dans le chapitre consacré aux « effets sur l'envi-

ronnement », un risque de pollution « possible » est pointé en phase de chantier, entre huiles, hydro-carbures et laitances de béton; un risque ensuite défini comme « chronique », en se référant aux matières en suspension qui pourraient découler des travaux de décapage, défriche-ment et terrassement.

« Si on n'a plus d'eau, c'est mort, on peut abandonner l'ex-ploitation », conclut Camille Lassalle. Suivi par Patrice Lucchini, de l'association Vent mauvais, engagé dans l'oppo-sition au développement ef-

fréné de l'éolien : c'est l'élément clé. Avec les excavations nécessaires pour les fondations, ils peuvent aller taper dans le filet de la source. Si, au-delà du risque de pollu-tion, ils en

viennent à l'as tation de la

Une issue que Nicolas Lassalle ne peut envisager : « On a alerté Ostwind dès 2017 au sujet de cette source qui n'est pas recensée par les autorités ad-ministratives. Dans leur étude d'impact, ils ont étudié les gre nouilles, les lézards, les oi-seaux... mais ils ne se sont pas penchés sur les paysans. » Er-reur manifeste selon celui qui n'oublie pas de rappeler que, « chaque année, on représente le département au Salon de l'agriculture. Notre lutte, elle a

aussi un sens économique. »

Ostwind : un hydrogéologue à l'œuvre et l'« absence d'impact » affichée

mort, on peut

abandonner

l'exploitation »

qui à ce jour a construit et raccordé 189 éoliennes en France, a lancé son projet des Martys. Avec. en décembre 2018, une délibération favorable de la municipalité pour modifier le plan local d'urbanisme, condition sine qua non du projet ; en avril 2019, la société déposait sa demande auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, avec la recevabilité signifiée fin 2020. Préalable à l'enquête publique lancée fin février 2021 qui permettra « à la population

de se forger un avis éclairé sur le projet », précise Marguerite Le Cour, chef de projets éoliens pour Ostwind. Une société qui, si elle « ne s'interdit pas » de se projeter sur des territoires vierges, précise Emmanuel Rey, responsable de l'antenne de Toulouse, estime que, « là où il v en a déjà, les gens peuvent se faire une idée réelle et éviter des iugements irraisonnés ». Du côté des Martys, Emmanuel Rey avance l'atout « d'être sur un point haut du territoire, assez éloigné des habitations, à l'exception d'un hameau situé à 500 m ». Reste le suiet de la

source. Pour Marguerite Le Cour, « en contact depuis longtemps avec les Lassalle » les risques de pollution sont aujourd'hui définis comme « faibles à très faibles ». Et d'évoquer l'appel à un hydrogéologue pour « menei des mesures et aboutir à un zéro risque sur le débit et la qualité de l'eau ». Emmanuel Rey va, lui, plus loin, assurant une absence d'impact » et annonçant une seconde phase de mesure « qui pourrait durer six mois à un an ». De quoi trouver un terrain d'entente ? Le

Marguerite Le Cour assure que, lors des réunions publiques de 2018 et 2019, « nous n'avions pas ressenti d'oppositions à l'exception de Vent mauvais et des agriculteurs ». l'enquête publique voit s'accumuler les contributions défavorables. Sans oublier la délibération du conseil municipal des Martys qui, le 15 février, a décidé à l'unanimité que « la zone prévue Ner pour l'implantation » des éoliennes « ne sera pas validée ». À suivre, avec un avis du préfecture pour donner ou non

MONTAGNE NOIRE

RES mise sur le financement participatif pour le repowering

I n'est ici pas question d'opposition de la profession agricole. Pendant que le projet des Martys d'Ostwind occupe toutes les attentions en montagne Noire, RES, au-tre acteur éolien de ce terri-toire, a récemment bouclé une étape consacrée à deux sites : le parc du Haut-Cabardès, im-planté en 2006 à Cabrespine et Pradelles-C^{ths}, doit faire l'objet d'une opération de repowering pour passer de 16 à 7 éoliennes mais avec une production vouée à grimper de 20,8 à 29,4 MWh/an; les sites de Cuxac et Grand Bois (Cuxac-C^{as} et Caudebronde), doivent eux con-server leurs huit éoliennes, mais avec une puissance pas-sant de 16 à 28,8 MW. C'est autour de ces deux sites

que RES a lancé le 28 ianvier un financement participatif, d'abord ouvert aux habitants de la CdC de la Montagne Noire, puis aux Audois le 25 fé-vrier. À la clé, via la plateforme

Enerfip et des minibons de 1 000 à 10 000 €, l'assurance de retombées durant deux ans (à un taux final d'environ 2,5 %). La somme de 100 000 € visée par RES a été atteinte dès le 26 février, bien avant la clôture prévue le 14 mars. Une nouvelle appréciée du côté de RES par Mathieu Tusch, responsa-ble de projets Occitanie, et Lola Durand, ingénieur territorial : « On n'a pas besoin de cet apport pour financer nos projets. Mais les riverains ont parfois tendance à dire qu'ils ne tirent pas de bénéfice à vivre à côté d'une éolienne. Ça participe à l'acceptabilité des projets, bien sûr. Et on sait que ce n'est pas facile de les mener à bien » Un accomplissement qui doit aboutir pour Cuxac et Grand Bois à l'horizon 2024-2025 pour le Haut-Cabardès, une de-mande d'autorisation est prévue en avril 2021, et un « re nouvellement dans un délai de

doute est permis. Car si **PUICHERIC**

Trois de chute pour Raz Energie

Le cru Minervois est un opposant affiché au projet, retoqué en appel à Marseille.

y avait eu, le 23 février 2017, le refus du préfet de l'Aude de délivrer l'autorisation unique d'exploiter; puis, le 18 septembre 2018, l'échec devant le tribunal ad-ministratif de Montpellier pour annuler cet arrêté. Il y a, désor-mais, l'arrêt de la cour admi-nistrative d'appel de Marseille, rendu le 2 février 2021. A la clé un troisième revers pour Raz Énergie 5, porteur du projet de quatre éoliennes de 119 m à

Puichéric. Un dossier dans lequel se sont engagées l'association pour la protection du paysage du Mi-nervois et des Corbières ainsi que le cru Minervois. Un syndicat viticole qui, a précisé l'ins-tance marseillaise, « a fait l'ob-jet d'une reconnaissance en organisme de défense et de gestion par décision du direc-



La proximité du canal du Midi en cause. C Boxe

teur de l'Institut national de l'origine et de la qualité pour l'appellation d'origine contrô-lée Minervois ». Justifiant ainsi d'un « intérêt suffisant » pour agir « dès lors que le projet est susceptible de porter atteinte à l'aire et à l'image du produit d'appellation ». Reconnais-sance de légitimité dont le cru Minervois s'est déjà saisi par le sé pour s'opposer notamment aux cinq aérogénérateurs de Sainte-Valière, Sans succès. cette fois-là : la cour d'appel avait, en juin 2019, rejeté le re-

cours contre l'autorisation précours contre l'autorisation pre-fectorale, jugeant notamment qu'il ne résultait « pas de l'ins-truction que l'implantation du parc dans le périmètre de l'ap-pellation serait de nature à porter atteinte à l'image de l'AOC ». Autre tournure, donc, pour Pui-chéric. La cour d'appel n'a rien trouvé à redire au refus préfectoral. Rappelant que « le projet en cause se trouve dans la zone d'influence paysagère du canal du Midi, à 1,8 km de ce der-nier », et également « en limite directe de la zone sensible au cœur de la zone tampon de l'Unesco, ainsi qu'à proximité immédiate de 40 monuments bénéficiant d'une protection au sens de la législation relative aux monuments historiques (...), de deux zones de présomption de prescription archéologique à moins de 50 m et de 200 m (...) ». Suffisant, pour l'heure, pour éviter à l'appellation de voir devenir réa-lité un projet pensé dans les vi-gnes et la garrigue.

TUCHAN Instruction suspendue

Cinq éoliennes pour Tuchan 1, autorisées en 1996, puis dix pour Tuchan 2, avec un permis de construire en 2000. Les parc des Corbières font l'objet d'une double demande de permis de construire datée d'octobre 2020 pour remplacer des éoliennes et "booster" leur production. Une démarche aujourd'hui entre parenthèses : le 26 février, la préfète Sophie Elizéon signait un rrêté interrompant l'instruction et prescrivant de produire dans un délai de12 mois l'évaluation des incidences Natura 2000 de ces parcs. Incontournable sur un site où se concentrent des enjeux majeurs pour les rapaces (aigle royal, vautours fauve et percnoptère), sans oublier la localisation du parc sur le futur PNR Corbières Fenouillèdes. Faute d'étude, ou s'il résulte de l'étude que la réalisation du projet porterait atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, les permis raient donc refusés